



Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 053-215301698-20260320-A202614-AI



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE OLIVET

ARRETE N°2026-14 du 16 MARS 2026

Donnant délégation de fonction à Monsieur Michel LORICHON

Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Olivet,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18,

Vu la délibération fixant le montant des indemnités des élus,

Considérant que pour la bonne marche des affaires communales, il convient de déléguer une partie des délégations du maire à **Michel LORICHON**,

ARRETE

ARTICLE 1

Il est donné à **Monsieur Michel LORICHON**, conseiller, **délégation de fonction**, sous ma surveillance et ma responsabilité pour : la voirie, les bâtiments, les marchés publics.

ARTICLE 2

Dans les mêmes conditions, **délégation de signature** est donnée à **Monsieur Michel LORICHON** pour tous actes, décisions et documents relevant des domaines mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en est arrêté à M. le préfet ainsi qu'à Monsieur Le Trésorier.

Notifié le 20 / 03 / 2026

Fait à OLIVET, le 20 / 03 / 2026

Le Maire,
Éric MORAND

